

Les Écoles de l'Alliance Israélite Universelle au lendemain de l'indépendance de la Tunisie (1955-1972)

Habib Kazdaghi

Université de Manouba, Tunis

Grâce aux nouveaux fonds relatifs aux écoles de l'Alliance de Tunisie devenus récemment communicables à la Bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, il est devenu possible de tenter une reconstitution des principales étapes de l'évolution de l'oeuvre scolaire de l'Alliance en Tunisie dans une conjoncture historique tunisienne en mutation et qui va de 1945 à 1972. La première date de cette recherche (1945) correspond à la signature d'une convention entre l'Alliance Israélite Universelle (A.I.U.) et la Direction de l'Instruction Publique (D.I.P.). En vertu de cet accord, le gouvernement du Protectorat avait accepté la prise en charge des salaires des enseignants qui exerçaient dans les écoles de l'Alliance en Tunisie. L'autonomie interne de la Tunisie signée le 03 juin 1955 et l'indépendance de la Tunisie signée en 1956 vont marquer le début d'une nouvelle phase pour les écoles de l'Alliance. Ces dates marqueront le début de la fin d'une époque, puisque à la date de 1972, l'Alliance ne détenait plus en Tunisie que des bâtiments abritant des salles de classes qui regorgeaient d'élèves tunisiens musulmans alors que l'objectif premier de l'Alliance Israélite universelle était de faire des enfants qui lui étaient confiés "de bon juifs et de bons citoyens." Essayons de suivre les grandes phases d'un processus qui va aboutir à l'arrêt de toute activité des écoles de l'Alliance en Tunisie après cent ans de service.

La convention de 1945 et ses conséquences

En 1945, une convention est signée entre l'Alliance Israélite Universelle et la Direction de l'Instruction Publique.¹ Cet événement avait marqué un ancrage juridique, qui semblait être définitif, des écoles de l'Alliance dans le paysage scolaire en Tunisie. En effet, avant cette date les écoles étaient entièrement financées par les instances parisiennes "avec le bénéfice d'une subvention forfaitaire du gouvernement français."²

Cette nouvelle convention signée au lendemain de la Seconde guerre, comprend douze articles, parmi ses principales dispositions: la prise en charge

1. Convention signée à Paris le 25 mai 1945 par le Président de l'A.I.U. René Cassin et à Tunis le 12 juin 1945 par le directeur de la Direction de l'Instruction Publique. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1945.

2. Rapport intitulé "la situation des écoles de l'Alliance Israélite Universelle en Tunisie," en date du 2 juin 1966, rapport rédigé par Pierre Maxime Schuhl suite à un voyage en Tunisie.

par la D.I.P. de l'intégralité des salaires du personnel des écoles de l'A.I.U. existant en Tunisie alors que les immeubles et les frais de fonctionnement autres que les salaires, restèrent à la charge de l'A.I.U. La convention accordait à la D.I.P. le droit d'inspecter les écoles conformément aux dispositions en vigueur dans les écoles françaises, de même que le comité Central de l'A.I.U. peut en tout temps envoyer un délégué pour visiter les écoles. Ils étaient également convenus que l'envoyé des hautes instances de l'Alliance sera accompagné au cours de ses visites par un inspecteur local désigné par la D.I.P.³ Cette convention conclue pour cinq ans a été renouvelée une première fois en 1950. Cependant, lorsque les nouvelles échéances arrivèrent à terme en 1955, la Tunisie s'apprêtait à entrer dans une nouvelle conjoncture, l'heure n'était plus à la reconduction de la convention mais à doter les écoles d'un nouveau statut découlant des conventions de l'autonomie interne signée entre la France et la Tunisie le 3 juin 1955. Il faut rappeler que ces conventions comprenaient des annexes relatives aux rapports culturels futurs entre la France et la Tunisie. Ils avaient pour objectif la définition des statuts des écoles des établissements scolaires et des institutions culturelles françaises en Tunisie.

Quelle place pour les écoles de l'Alliance dans le cadre des conventions culturelles du 03 juin 1955?

Au cours de la période des négociations franco-tunisiennes qui devaient aboutir à la signature de l'autonomie interne, un débat allait apparaître sur l'interprétation des termes de la convention culturelle entre la D.I.P. et l'A.I.U. Les nouvelles dispositions devaient-elles exprimer une caducité ou une reconduction de la convention de 1945?

En effet, suite à la signature des conventions franco-tunisiennes au mois de juin 1955, les dirigeants locaux de l'Alliance vont s'interroger sur le statut qui sera accordé aux écoles de l'Alliance en Tunisie. Pour eux, il n'est plus question de s'en remettre à la convention de 1945. Ils vont mener plusieurs actions et interventions auprès des autorités françaises pour les convaincre de la caducité de cette convention en se basant sur le fait qu'elle n'est renouvelable qu'une seule fois. Leur principal argument est que "l'A.I.U. est une association française dont le siège est à Paris," par conséquent, le nouveau statut de ses écoles en Tunisie, devait être envisagé conformément aux dispositions générales régissant les institutions scolaires françaises qui allaient continuer à fonctionner en Tunisie au lendemain de la signature des conventions. Le gouvernement français appuie la demande de cette association qui considère que l'ancienne convention qui la liait à l'ancienne D.I.P. est désormais caduque.

3. Texte de la convention, *ibid.*

Les nouveaux dirigeants tunisiens, quant à eux, vont s'en tenir au principe de la continuité de l'Etat tunisien. Pour eux le nouveau ministère de l'éducation est l'héritier de la D.I.P., par conséquent la convention de 1945 signée entre la D.I.P. et l'A.I.U. doit continuer à régir les relations entre les deux parties. Par contre les dirigeants de l'Alliance ont voulu que les établissements soient considérés comme des écoles privées faisant partie de la Mission culturelle et universitaire française en Tunisie qui a été instituée suite aux conventions culturelles signées le 3 juin 1955.

Ainsi, au cours de la réunion mixte tuniso-française qui s'est tenue à l'automne 1955 pour étudier les modalités d'application de la convention culturelle signée au mois de juin de la même année, la délégation tunisienne considéra que la convention conclue en 1945 entre l'A.I.U. et la D.I.P. doit rester valable et doit continuer de régir les rapports entre cette association et l'Etat tunisien et par conséquent "le statut des écoles de l'A.I.U. serait établi par ce texte."⁴

Le gouvernement français par l'entremise du Haut commissaire de France en Tunisie était intervenu en vain auprès de Premier ministre tunisien pour le convaincre de l'idée de considérer les écoles de l'A.I.U. comme des institutions privées qui seraient du ressort de la mission culturelle et universitaire française en Tunisie. Malgré plusieurs réclamations et campagnes d'explications, le gouvernement tunisien resta ferme et s'obstina à considérer que les écoles de l'Alliance doivent être gérées par les conventions de 1945.⁵

Au mois de mars 1956 (année scolaire 1955-1956), dans une lettre datée du 7 mars 1956 adressée au Président de l'Alliance à Paris, par Vitallis Danon, représentant de l'Alliance à Tunis, l'auteur de la lettre envisage sous de mauvais jours la prochaine rentrée scolaire 1956-1957 lorsque la question des effectifs se posera, selon lui, d'une manière inhabituelle. En effet, il nous apprend que "la Hara se vide progressivement par suite des départs continus des familles juives en France ou en Israël, une cinquantaine d'élèves manquent à l'appel depuis janvier dernier (1956)." Selon les projections normales, l'école de la Hafsia devrait comprendre à la rentrée 1956 (855 élèves), cependant selon les prévisions les plus optimistes des responsables, seulement 750 élèves se présenteront en octobre 1956.

La nouvelle conjoncture marquée par un début d'érosion de la population juive habitant la Hara a fait naître des appréhensions chez des dirigeants locaux de l'Alliance. Ces derniers arrivèrent à la conviction que les

4. Archives Nationales de Tunisie, Série SG5, Carton 144, Dossier 1, S/dossier 1-48, lettre du Haut Commissaire de France en Tunisie au Président du conseil en date 9 janvier 1956.

5. Archives Nationales de Tunisie, Série SG5, Carton 144, Dossier 1, S/dossier 1-48, lettre du Haut Commissaire de France en Tunisie au Président du conseil en date 9 janvier 1956.

autorités tunisiennes allaient profiter de la nouvelle situation pour s'ingérer aussi bien dans la gestion que dans la marche des écoles. Toujours d'après cette hypothèse pessimiste développée par ces mêmes dirigeants, le ministère tunisien ne manquera pas de:

- Réquisitionner quelques salles de classe de l'Ecole de la Hafsia pour scolariser les jeunes Arabes du quartier.
- Réquisitionner toute l'école elle-même mais pour 5 demi journées par semaine afin d'organiser une école dite à mi-temps système crée par le Normalien Lucien Paye.
- Obliger les responsables de l'A.I.U. de combler le vide, en leur demandant de peupler les écoles à effectifs modestes et d'accepter les jeunes musulmans du quartier qui faute de locaux scolaires traînent dans les rues.

Dans la même correspondance, Danon ne refuse pas le principe de voir les écoles de l'Alliance contribuer à un tel effort de scolarisation des jeunes musulmans. En effet, il écrit que: "S'il s'agit de n'admettre qu'un nombre restreint raisonnables d'étrangers, je ne demanderai pas mieux que de voir des jeunes musulmans fraterniser au sein de nos écoles avec nos petits juifs," cependant, il ajoute que "malheureusement la situation se présente autrement."

Les dirigeants locaux des écoles de l'Alliance en Tunisie constataient à juste titre que "la préoccupation lancinante du parti destourien est la scolarisation totale à bref délai des milliers d'enfants abandonnés à eux-mêmes. L'on peut comprendre l'état d'esprit de ceux qui président aux destinées de la Tunisie nouvelle: d'une part, une école juive située à l'orée de la ville arabe qui a pu scolariser à 100% ses propres enfants et s'offre le luxe d'avoir dans des salles spacieuses des effectifs réduits, d'autre part, les jeunes Arabes du même quartier, faute de locaux, sont privés de l'instruction la plus élémentaire."

"Une menace se dessine sur toutes les écoles de l'Alliance." Telle est la conclusion qui ressort de la réunion du conseil des écoles qui s'est tenue à Tunis, le 6 mars 1956. Un plan d'action est présenté aux dirigeants de l'A.I.U. à Paris.⁶ La lettre alarmiste envoyée par les responsables locaux de l'Alliance à Tunis va avoir ses prolongements à Paris. Une réunion de crise⁷ s'est tenue une semaine après (le 14 mars 1956), pour arrêter les mesures à prendre en direction de la Tunisie. Dans le procès verbal de cette réunion il est noté "qu'une situation de fait se perpétue et fait que l'avenir des écoles

6. Archives de l'Alliance, Lettre en date du 7 mars 1956 de Vitalis Danon au Président de l'A.I.U. à Paris.

7. Archives de l'Alliance, Note sur la réunion tenue le mercredi 14 mars 1956 à l'AJDC entre...

est incertain, le Ministère de l'Éducation Nationale paye et administre de fait nos écoles, la réunion mixte franco-tunisienne qui devait étudier le statut des écoles de l'Alliance et y présenter les droits de la France est sans cesse ajournée, une nouvelle date est proposée pour le 26 mars 1956.”

Jules Braunschvig, rappelle les différentes initiatives entreprises pour parer à cette situation. Il signale tout d'abord, la lettre envoyée par le Président Cassin au président du conseil tunisien, Tahar Ben Ammar, en date du 23 janvier 1956. Ensuite, le même président Cassin a rendu visite à Taher Ben Ammar, au début du mois de mars, lors du séjour de ce dernier à Paris. Enfin, il compte également profiter de la visite prévue pour le mois d'Avril à Paris de Jallouli Farès, Ministre tunisien de l'éducation et espère arrêter avec lui les grandes lignes du nouveau régime des écoles. D'autre part, Braunschvig a rappelé le contenu de la lettre adressée à Albert Bessis le 3 mars 1956. Une autre question abordée dans cette réunion est celle de l'enseignement des langues dans les écoles de l'Alliance. Les présents ont exprimé leur ignorance sur “les places respectives de l'arabe et du français dans les horaires pour les années à venir.” Afin d'avoir une idée plus précise sur la situation qui prévaut à l'époque en Tunisie, les présents insistèrent pour qu'un délégué du Comité Central de l'Alliance se rende dans les plus brefs délais à Tunis.

La mission de E. Silvert en Tunisie au mois de mai 1956

Comme nous l'avons signalé plus haut, la réunion du 14 mars décida de dépêcher un délégué en Tunisie avec pour objectif d'étudier sur place la situation des écoles de l'Alliance Israélite en Tunisie. La mission a été confiée à E. Silvert qui se présentait lui-même comme “ayant une expérience de 30 ans au service de l'A.I.U. en Orient, c'est ce qui lui a permis de se faire rapidement une idée exacte sur la marche et l'avenir des Ecoles en Tunisie.”⁸

Suite à son voyage en Tunisie l'émissaire de l'A.I.U. a rédigé un rapport au président Cassin. Nous remarquons que ses appréciations sont assez nuancées comparativement au tableau alarmiste précédemment adressé par les responsables locaux de l'Alliance. L'envoyé ne manquera pas de porter des jugements sur les responsables locaux qu'il a rencontrés à Tunis. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à dresser un tableau sur leur profit et compétences. Il pense que le directeur général des écoles Vitallis Danon “a passé 38 ans de sa vie entre Sfax et Tunis, il est comme tous les anciens instituteurs de la vieille école... à esprit limité et se croit irremplaçable et un des piliers de l'Alliance.” Il constate que la situation des professeurs des Ecoles de l'Alliance est correcte et affirme que “tous sont satisfaits de leur situation matérielle à Tunis. Bien rétribué par la D.I.P, ils ont l'avantage d'avoir de

8. Archives de l'Alliance, Lettre du 13 juin 1956, adressée par E. Silvert au Président de l'AIU à propos de sa mission en Tunisie effectuée du 06 au 16 mai 1956.

nombreuses leçons particulières et certains arrivent à se faire entre 60 et 80.000 francs/mois.” Par ailleurs, le délégué a été extrêmement généreux en éloge pour Mme Shebabo Lilly, directrice de l’Ecole des filles de la rue El Mechnaka dont “l’école est la plus propre, la plus présentable de Tunis bien que située dans le quartier le plus impropre de la ville.” E. Silverta cherché aussi à s’informer sur l’environnement qui entoure les écoles de l’Alliance.

Rapport entre l’Alliance et les dirigeants de la communauté

Au cours de son séjour, le délégué de l’A.I.U a fait de son mieux pour “réchauffer” les relations entre les responsables locaux de l’A.I.U. et les dirigeants de la communauté de Tunis. C’est ainsi qu’il a cherché à connaître le point de vue de la communauté juive sur la situation ambiante en Tunisie. Suite à une rencontre avec le président Maître Charles Haddad, l’envoyé de l’Alliance écrit que ce dernier pense que “sans être alarmante, la situation des Israélites traverse une période sérieuse et un tournant important. Il recommande d’éviter toute panique et reste assez optimiste du moins pour le moment, quant aux relations avec les nouveaux dirigeants.” Cependant, l’envoyé de l’A.I.U. s’inquiète sur l’état des relations entre les responsables locaux de l’A.I.U et les dirigeants de la communauté. C’est ainsi qu’il note que “les contacts et les relations d’amitié entre la communauté et le directeur général des écoles sont inexistantes.” Il pense que “dans des moments aussi graves, des contacts réguliers devraient être renoués et un peu de doigté et de diplomatie pourraient ramener de bonnes relations entre les deux organismes, Maître Haddad à l’air d’un homme très cultivé, aimant être apprécié, peut-être même flatté et il ne serait pas à mon avis, impossible de le ramener dans l’orbite de l’Alliance.”⁹

Les responsables locaux des écoles de l’Alliance en Tunisie dans la tourmente et la panique (1956-1958)

Situation des écoles de l’Alliance à la veille de la rentrée (1956-57)

Le directeur général des écoles de l’Alliance à Tunis prévoit que les effectifs scolaires vont diminuer par suite des départs nombreux en France et en Israël enregistré au cours de l’été 1956. Vitallis Danon, reconnaît “que la situation politique demeure satisfaisante, aucune discrimination, les Israélites tunisiens ont le droit de postuler à un emploi public, mais pratiquement, ce n’est pas possible, rares sont ceux qui possèdent les diplômes d’arabes requis. Les juifs quittent le pays et essayent de s’installer en France (à Paris, Marseille, Lyon) et en Israël.” Le même rapport note que la situation économique est désastreuse par la suite de l’instabilité politique depuis deux ans et à la sécheresse persistante, il reconnaît que “ce n’est pas la peur des Arabes qui

9. Archives de l’Alliance, Lettre du 13 juin 1956, adressée par E. Silvert au Président de l’AIU à propos de sa mission en Tunisie effectuée du 06 au 16 mai 1956.

est la cause principale de cette émigration.” Danon rappelle ici l’attitude libérale en la matière du Président du Conseil tunisien. C’est ainsi qu’il cite à titre d’exemple la réponse qu’avait faite le Président Bourguiba suite à une question que lui avait adressée Charles Haddad en sa qualité de Président de la communauté juive sur le statut des Israélites. Le dirigeant tunisien lui a répondu: “nous sommes un peuple libre, tout le monde en Tunisie, sans discrimination aucune, jouissait de la liberté totale de quitter le pays ou d’y rester.”

Il est important de noter la position des dirigeants locaux de l’A.I.U. face à cette émigration qui touche plusieurs centaines de familles juives. En effet, Danon “a rassuré le président de l’A.I.U. que les directeurs des écoles de Tunisie n’encourageaient l’émigration ni la décourageaient; fidèle à la doctrine de l’Alliance, il essayait de faire des enfants qu’on nous confiait de bons juifs et de bons citoyens.”

Il prévoit, cependant de nombreuses demandes d’inscriptions de la part des enfants juifs, qui ne sont pas scolarisés dans les écoles de l’Alliance, lorsque les parents de ces derniers, vont se rendre compte que les écoles françaises passées sous le ministère tunisien vont consacrer six heures par jour à l’arabe et que la langue française est totalement bannie dans les classes primaires.

Face à cette situation alarmiste exposée par Vitalis Danon, le président Cassin recommande d’agir avec beaucoup de prudence en insistant qu’“il ne faut pas aider à la désertion des écoles de l’Etat par l’élément israélite qui viendrait tardivement frapper à nos portes.”¹⁰

Le déroulement de la rentrée scolaire 1956-1957: un démenti pour les dirigeants locaux

Ecoles	Effectifs en octobre 1956	Effectifs en octobre 1957
Malta Sghira	958	1024
El Machnaka	922	926
Hafsia	844	706
Sousse	222	212
Sfax	265	246
ORT Alliance	507	503
OR-Thora	180	257
Total	3898	3874

10. Archives de l’AIU, Note sur la visite faite par monsieur Vitalis Danon à monsieur le Président René Cassin le vendredi 14 septembre 1956.

A la rentrée scolaire 1956-57, malgré une conjoncture économique désastreuse et une situation politique encore instable suite aux oppositions entre les partisans de Ben Youssef et ceux de Bourguiba et contrairement aux prévisions antérieures des dirigeants locaux, “la situation des écoles de Tunisie n’est pas mauvaise, le nombre d’élèves n’a pas diminué et l’introduction de la langue arabe, une heure par jour, dans 18 de nos classes n’a pas affecté l’enseignement général que nous avons l’habitude à dispenser; les effectifs n’ont pas diminué.” D’un autre côté et contrairement aux craintes de voir les élèves juifs quitter les écoles publiques pour venir rejoindre massivement les écoles de l’Alliance “l’arabisation totale dans les classes du cours préparatoire ne nous a pas amené un grand nombre d’élèves, les Israélites dont les enfants fréquentent ces écoles semblent avoir accepté cette arabisation.”

Le rapport établie sur la le déroulement de la rentrée scolaire 1956-1957, constate que “les départs pour la France ou Israël n’ont pas été aussi nombreux que nous le pensions, le premier octobre 1956. Ainsi, affirme –il que le nombre d’élèves était sensiblement égal à celui que nous avons prévu. Ce constat est également, valable dans toutes les écoles de Tunis et à l’intérieur du pays. Partout la rentrée s’est faite dans de bonnes conditions. L’esprit de panique mais aussi la peur qui semble avoir touché certains responsables de l’Alliance ne semblent point être confirmée par une chute des effectifs. A Sfax, le directeur Uzan écrit que “la rentrée a été caractérisée par un afflux d’inscriptions particulièrement pour le cours préparatoire. Tous les élèves qui s’étaient présentés n’ont pu être pris par manque de places. Pour contenter tout le monde, il a fallu ouvrir un second cours préparatoire.”¹¹ Mme Shababo note dans son rapport sur la rentrée “qu’en raison de la suppression dans les écoles du MNE de la section maternelle, nous avons enregistré en octobre 1956 beaucoup de demandes d’inscriptions pour le jardin d’enfants, nous avons pu inscrire 117 enfants et le surplus a été adressé au directeur de l’école Hafsia.”¹²

Les dirigeants locaux de L’alliance et les responsables de la communauté juive à Tunis: Une source de soucis

A la fin du mois de décembre 1956, suite à l’intervention de Bourguiba auprès du Président Nasser en faveur des Israélites tunisiens demeurant en Egypte et qui furent l’objet d’arrestations de la part des autorités égyptiennes, les dirigeants de la communauté ont manifesté leur reconnaissance au président Bourguiba en déclarant dans un communiqué leur volonté “de supprimer tous

11. Archives de l’A.I.U., Rapport en date du 28 octobre 1956 envoyé par R. Uzan, directeur de l’Ecole mixte de Sfax sur la rentrée 1956.

12. Archives de l’A.I.U., Rapport en date du 16 novembre 1956 adressé par la directrice de l’école de la rue Machnaka au Président de l’A.I.U à Paris

les particularismes qui distinguent encore Israélites et Musulmans tunisiens dans le domaine social et judiciaire.” Tout affirmant qu’il ne croyait pas à de pareilles promesses, Vitalis Danon en exprime son inquiétude face à de telles affirmations surtout si elles sont mise en pratique avec une “fusion totale des deux communautés, il s’interroge sur le sort qui sera réservé à nos écoles.”¹³ La réponse est claire pour lui, le gouvernement tunisien procèdera dans ce cas “à la nationalisation intégrale des Ecoles de l’A.I.U, étant donné que nos institutions sont fréquentés par des sujets tunisiens dans la proportion de 90 à 92 %.”¹⁴

La réforme de l’enseignement de 1958 en Tunisie: l’unification du système scolaire et ses implications sur les écoles de l’Alliance

Le principal souci de cette réforme est l’unification du système de l’enseignement, certes, trois filières seront maintenues. Une filière A largement arabophone, une filière C à dominante francophone mais l’essentiel du système va reposer sur la filière B qui est en réalité une extension à l’ensemble du système du modèle du collège Sadiki et qui repose sur un bilinguisme, le français occupe une place de choix dans l’enseignement depuis le primaire. Il n’est pas uniquement enseigné en tant que langue mais il est utilisé comme langue vernaculaire pour l’enseignement de plusieurs matières scientifiques et même en sciences humaines.

Ainsi, l’A.I.U. n’arrivait pas à jouer le rôle de refuge pour ceux qui voulaient un enseignement en langue française pour les jeunes juifs. L’émigration a touché prioritairement les plus pauvres qui ont été les premiers à partir au lendemain de l’indépendance. Les parents des couches moyennes qui étaient encore à Tunis ont choisi dans leur majorité de placer leur enfant dans une scolarité plus moderne et totalement francophone dans les écoles et lycées de la mission culturelle et universitaire française en Tunisie. Ce système totalement intégré à celui de la métropole pouvait leur permettre de poursuivre facilement leurs études dans les universités françaises.

C’est ainsi, qu’à partir de 1958, les jeunes juifs avaient progressivement désertés les écoles de l’Alliance suite à l’émigration de leurs parents en France ou en Israël. Ceux dont les parents étaient encore en Tunisie, ces derniers avaient choisis de placer leurs enfants dans le système scolaire français initié sur place par la mission culturelle et universitaire française en Tunisie. Depuis la fin des années cinquante et jusqu’au début des années soixante dix, le lycée Carnot et de mutuelle ville avaient fonctionné avec une majorité d’élèves issu de la communauté juive.

13. Archives de l’A.I.U., Lettre de Vitalis Danon au Président de l’AIU en date du 27 décembre 1956

14. idem.

L'Etat tunisien et le statut des écoles de l'Alliance Israélite Universelle

Les dirigeants locaux de l'Alliance et le gouvernement français voulaient que les écoles de l'A.I.U. fassent partie de la mission culturelle française en Tunisie alors que l'Etat tunisien voulait que les dites écoles soient régies selon les termes de l'accord signé en 1945, c'est le second point de vue qui prima. L'Etat tunisien post indépendance, continua à respecter ses engagements, même s'il y a eu une période de désaccord au niveau de l'interprétation des clauses de la convention de 1945. C'est ainsi, qu'en plus de la prise en charge des salaires du corps enseignant, il accepte de contribuer aux frais de gestion. Pour l'exercice du budget 1965-1966, l'Etat tunisien a pris en charge 76,94% du budget des écoles alors que l'Alliance n'a contribué qu'au hauteur de 24,06%. Cet engagement supplémentaire dans les dépenses des écoles se justifie par la proportion de plus en plus importante des élèves musulmans parmi le nombre global des élèves.

En 1966, les trois écoles de l'Alliance encore ouvertes comptaient 2100 élèves parmi lesquels il y avait seulement 185 enfants juifs. En plus des départs à l'étranger, les familles juives qui étaient encore en Tunisie préféraient être dans les écoles et lycée de la Mission française et principalement au lycée Carnot.

Les enfants tunisiens musulmans deviennent majoritaires dans les écoles l'Alliance Israélite Universelle.

Dix ans après l'indépendance, les écoles de l'A.I.U. sont toujours là mais avec un changement radical au niveau de la composition des élèves. Désormais, dans leur majorité, ils sont issus de la communauté musulmane. A titre d'exemple, la célèbre école de la Hafsia, sise à la rue du Tribunal, fondée en 1904, par l'Alliance qui comptait en octobre 1956, 844 élèves en majorité de confession juive et parmi lesquels on pouvait noter la présence de 15 jeunes musulmans. Dix plus tard, en 1966, dans la même école sous la houlette du même directeur J. Levy, on trouvait 922 élèves musulmans contre seulement 8 élèves juifs.

Depuis la rentrée scolaire 1965, les écoles de la rue Malta Sghira et celle de la rue El Mechnaka ne comptent plus d'élèves inscrits dans les classes secondaires. Elles ne comptent plus que des élèves du niveau primaire. Les élèves du niveau supérieur ont été transférés dans d'autres établissements secondaires de Tunis. Le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale "a pris cette mesure pour des raisons strictement pédagogiques, en estimant que la réalisation de nouvelles constructions scolaires dotées de laboratoires devaient bénéficier aux élèves des écoles de A.I.U. dont les locaux ne remplissent pas

les conditions de confort et d'hygiène et qui au surplus ne disposaient pas de laboratoires, salles de collections, indispensables à l'efficacité de certains enseignements spécialisés."¹⁵

Les autres écoles de l'A.I.U. se trouvant à l'intérieur du pays connaissent le même sort. Dans les rapports envoyés à Paris, on note qu'à Sfax, "notre école a cessé de fonctionner et ses élèves au nombre de 400 dont 20 Israélites ont été transférés dans divers établissements primaires. L'A.I.U s'est chargée d'assurer le complément d'hébreu pour les élèves israélites."

La même situation prévaut à Sousse, le rapport note que l'école est "contrôlée" maintenant par un directeur musulman qui est en même temps directeur d'une école voisine et ce par la suite du départ de R. Uzan qui n'a pu être remplacé. L'école a un effectif de 300 élèves dont 18 seulement sont israélites.

Sans le décider officiellement, on peut affirmer que dans les faits, les écoles de l'A.I.U. avaient apporté leur contribution incontestable à l'effort général de scolarisation entrepris par le jeune gouvernement de l'indépendance. C'est ainsi que le rapport de 1966 note que "Nos écoles de Tunisie sont progressivement désertées par l'élément juif que remplace aussitôt l'élément musulman dirigé vers nos établissements par le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, l'émigration de nos coreligionnaires se poursuit avec une certaine lenteur, mais d'une manière régulière."

Les écoles obtiennent du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale la prise en charge des traitements du personnel domestique qui était initialement du ressort de l'Alliance Israélite.

Des pourparlers s'engagent pour louer ces locaux au gouvernement tunisien, l'A.I.U. se transforme de fait en prestataire de locaux et cesse d'être un agent de diffusion de savoir et outil d'émancipation de l'élément juif.

La fin des écoles de l'A.I.U en Tunisie: 1966-1972

Les dernières années de l'existence des écoles de l'A.I.U sont marquées par des difficultés financières au niveau de la gestion. A plusieurs reprises le délégué est invité à faire des économies de budget. Pour l'exercice de l'année 1967 "à l'école Hafsia, l'A.I.U n'entend plus prendre en charge les frais de réparation en attendant qu'une solution intervienne pour la location du bâtiment lui-même." On procède à la fermeture des écoles de Sousse et de Sfax, à la vente de vieilles machines à écrire.

En 1968, on reconnaît que suite à de nombreux accords, une partie appréciable des dépenses est passé à l'Etat tunisien qui a étudié toujours avec

15. Rapport du 2 juin 1966 suite au voyage de Pierre Maxime Schuhl.

beaucoup de compréhension et d'intérêt nos problèmes, nos difficultés et les situations résultant de la diminution constante d'élèves israélites. Pour l'année scolaire 1967-68, les effectifs étaient de 16 élèves israélites sur 598 (3%) pour l'école de Malta Sghiraet de 13 élèves israélites (2%) sur 597 pour l'école de la rue Mechnaka. Les prévisions pour l'année d'après (1968-1969) étaient de 5 à 6 élèves pour chaque école.

Ainsi, pour les écoles de l'Alliance, la période post-indépendance de la Tunisie était pleine de mutations et de rebondissements au cours de laquelle elles ont été un vecteur de scolarisation des élèves de toutes les confessions. Elles ont été un lieu de diffusion du savoir aussi bien aux jeunes tunisiens tant musulmans que juifs, les préparant ainsi à la modernité et au progrès. C'est pour ces raisons qu'il faut considérer à juste titre les écoles de l'Alliance Israélite Universelle comme un des éléments constitutifs du patrimoine scolaire de la Tunisie. Les traces de leur riche passé doivent figurer dans le musée national de l'éducation qui vient d'ouvrir ses portes à Tunis.

Bibliographie

Archives de l'Alliance Israélite Universelle.

ملخص: مدارس الرابطة اليهودية العالمية غداة استقلال البلاد التونسية
(1972-1955)

اعتمادا على الرصيد الوثائقي الذي بات متوفرا في أرشيف الرابطة اليهودية العالمية بباريس يطمح المقال الى البحث في وضع مدارس الرابطة التي كانت موجودة في البلاد التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 1955 و1972. وهي المرحلة التاريخية التي شهدت من جهة أولى حصول البلاد على استقلالها السياسي ومن جهة ثانية تقلص متواصل لعدد أفراد الجالية اليهودية إثر مغادرة أفرادها تدريجيا البلاد وهجرتهم على مراحل نحو وجهتين أساسيتين هما: فرنسا واسرائيل. ونتيجة لتقلص عدد التلاميذ من أبناء الجماعة اليهودية ستخذ الرابطة قرارا يقضي ببيع بناياتها وغلق مؤسساتها التعليمية بالبلاد التونسية وكان ذلك على مراحل الى حدود سنة 1972.

الكلمات المفتاحية: حبيب القزدغلي، مدارس الرابطة اليهودية العالمية، الجماعة اليهودية التونسية، تحديث وتحرر يهود البلاد التونسية.

Résumé: Les Écoles de l'Alliance Israélite Universelle au lendemain de l'indépendance de la Tunisie (1955-1972)

A partir des nouveaux fonds d'archives désormais disponibles à la Bibliothèque de l'Alliance israélite Universelle, l'article a pour ambition de suivre l'histoire de écoles de l'Alliance en Tunisie lendemain de l'indépendance de la Tunisie (1955-1972), une période marquée d'une part par le déclin du nombre de la communauté juive suite aux départs, par vagues successives des ses membres vers deux principales destinations: la France et Israël, ce qui va entraîner le déclin de la population scolaire des écoles qui seront obligées de fermer leurs portes après avoir été des vecteurs de modernités durant plusieurs décennies.

Mots clés: Habib Kazdaghli, écoles de l'Alliance Israélite Universelle, Tunisie, modernité et émancipation des juifs de Tunisie.

Abstract: The Schools of the Alliance Israelite Universelle in the Aftermath of Tunisia's Independence (1955-1972)

From the new archives now available in the Library of the Alliance Israelite Universelle, the article aims to follow the history of Alliance schools in Tunisia after the independence of Tunisia (1955-1972), a period marked on the one hand by the decline in the number of the Jewish community following the departures, by successive waves of its members towards two main destinations: France and Israel, which will lead to the decline of the school population of Schools which will be obliged to close their doors after being vectors of modernities for several decades.

Key words: Habib Kazdaghli, schools of the Alliance Israélite Universelle, Tunisia, modernity and emancipation of the Jews of Tunisia.

Resumen: La Escuela de la Alianza Israelita Universal en las secuelas de la independencia de Túnez (1955-1972)

A partir de ahora los nuevos archivos en la Biblioteca de la Alianza Israelita Universal, artículo pretende seguir la historia de las escuelas de la Alianza en Túnez después de la independencia de Túnez (1955-1972), un período marcado en parte por la disminución de la comunidad judía tras la marcha en oleadas sucesivas de sus miembros a dos destinos principales: Francia e Israel, lo que provocará una disminución de la población escolar las escuelas se verán obligados a cerrar después de ser vectores modernidades durante décadas.

Palabras clave: Habib Kazdaghli, Escuelas de la Alianza Israelita Universal, Túnez, modernidad y la liberación de los Judios en Túnez.